

Titre à finalité professionnelle

« Coordonnateur en Prévention des Risques »

RNCP 36 516

Référentiel d'activités, de compétences, d'évaluation

Mise à jour du 29 août 2022

Cadre d'activité

Le coordonnateur en prévention des risques est un cadre intermédiaire des services de prévention et de sécurité au sein des entreprises industrielles, des sociétés de service, des sociétés de sécurité privées, dans les établissements de la grande distribution, les sociétés de transport et logistique, les administrations.

Spécialiste dans les différents risques auxquels est confronté la structure, il est un professionnel maintenant continuellement à jour ses connaissances en fonction de la diversité des risques et de l'évolution des réglementations, normes, ...

En lien direct avec le chef d'établissement, il observe, analyse, problématise les risques de la structure. Il propose des programmes d'action adaptés dans une dimension partenariale. Il contribue à l'émergence de la politique de sécurité de l'établissement.

Dans la mise en œuvre, il est à même de piloter un service, mobilisant des moyens humains et financiers.

Capable d'autonomie, il est à même de rendre compte de son action qui s'insère dans l'ensemble des politiques d'établissement.

Activités, compétences et référentiel d'évaluation

Référentiel d'activités <i>décrit les situations de travail et les activités exercées</i>	Référentiel de compétences <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activité</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Prévention des risques liés à l'incendie</p> <p>Dans l'entreprise ou le service, le coordonnateur en prévention des risques, sous la responsabilité du chef d'établissement, propose un ensemble d'organisations, de procédures, de moyens, adaptés au risque incendie qu'il a identifié.</p> <p>Prises dans le cadre des orientations politiques de l'entreprises, ces propositions sont conformes avec le cadre réglementaire.</p> <p>Le coordonnateur en prévention des risques mobilise les moyens techniques et humains mis à la disposition de son service pour rendre effectives ses propositions.</p> <p>Le coordonnateur en prévention des risque fait vivre dans l'entreprise une culture collective de la sécurité liée au risque incendie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Détecter les risques et évaluer leur gravité, ➤ Etablir un diagnostic ➤ Assurer la veille réglementaire ➤ Concevoir des plans de prévention, des protocoles de sécurité, ➤ Préparer et animer une réunion de sécurité, ➤ Préparer les visites des commissions de sécurité, ➤ Organiser un service, ➤ Etablir le budget du service, ➤ Communiquer à l'interne et à l'externe. 	<p>QCM de 40 questions portant sur</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la sécurité incendie et les bâtiments, ➤ la réglementation, ➤ Le management de l'équipe de sécurité, ➤ le budget du service de sécurité <p>Durée de l'épreuve : 1'30 min par question</p>	<p>On vérifie que le candidat mobilise sans support des connaissances sur la prévention du risque incendie.</p> <p>Ces connaissances sont conformes à l'annexe IV de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié réglementant l'obtention du SSIAP3.</p>
		<p>Elaboration d'une notice technique de sécurité sur plans à l'occasion d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie.</p> <p>Durée de l'épreuve : 3h</p>	<p>Dans la production du candidat, on s'assure</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la pertinence de l'analyse au regard des obligations réglementaires (arrêté du 25 Juin 1980 modifié et dispositions particulières correspondantes) • de l'adéquation des propositions à ce cadre réglementaire, dans les différents champs d'application : équipements : moyens de secours, d'extinction, d'alerte, accessibilité, évacuation,

			<ul style="list-style-type: none">• de la prise en compte de l'environnement de travail (type d'entreprise, activité, collaboration avec les autres services de l'entreprise, collaboration avec les autres services ou organismes chargés de la sécurité,...)• de la capacité du candidat à produire un document de qualité professionnelle, outil d'aide à la décision pour le chef d'établissement.
--	--	--	---

Référentiel d'activités <i>décrit les situations de travail et les activités exercées</i>	Référentiel de compétences <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activité</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Prévention des risques liés à la sûreté</p> <p>Dans l'entreprise ou le service, le coordonnateur en prévention des risques, sous la responsabilité du chef d'établissement, propose un ensemble d'organisations, de procédures, de moyens, adaptés aux risques liés à la sûreté, qu'il a identifiés.</p> <p>Prises dans le cadre des orientations politiques de l'entreprises, ces propositions sont conformes avec le cadre réglementaire et/ou normatif.</p> <p>Le coordonnateur en prévention des risques mobilise les moyens techniques et humains mis à la disposition de son service pour rendre effectives ses propositions.</p> <p>Le coordonnateur en prévention des risque fait vivre dans l'entreprise une culture collective de la sûreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Détecter les menaces et évaluer leur gravité, ➤ Etablir un diagnostic, ➤ Assurer la veille réglementaire et/ou normative, ➤ Concevoir des plans en matière de sûreté (Vidéo protection, alarme intrusion), ➤ Préparer et animer une réunion de sécurité, ➤ Préparer et animer les visites des entreprises d'assurance, ➤ Organiser un service, ➤ Communiquer à l'interne et à l'externe. 	<p>Epreuve écrite sur dossier : mise en sûreté d'un site industriel, administratif ou commercial.</p> <p>Documents autorisés (règles APSAD).</p> <p>Durée de l'épreuve : 2 heures</p>	<p>Dans la production du candidat, son s'assure</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la capacité à identifier les risques malveillants liés à l'environnement de l'entreprise et à son activité, à les caractériser pour établir un diagnostic, • de la pertinence des solutions préventives ou correctives proposées : elles forment un système de sûreté, • de la prise en compte en compte la législation, des normes (règles APSAD,), • de la prise en compte de l'environnement de travail (type d'entreprise, activité, aspects financiers, collaboration avec les autres services de l'entreprise, collaboration avec les autres services ou organismes chargés de la sécurité,...) • de la capacité du candidat à produire un document de qualité professionnelle, outil d'aide à la décision pour le chef d'établissement.

Référentiel d'activités <i>décrit les situations de travail et les activités exercées</i>	Référentiel de compétences <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activité</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Prévention des risques liés à la sécurité au travail</p> <p>Dans l'entreprise ou le service, le coordonnateur en prévention des risques, sous la responsabilité du chef d'établissement, met en place et anime la politique de sécurité au travail (couramment désignée par politique HSE).</p> <p>Il identifie dans un processus continu les risques liés à la sécurité au travail, et élabore les documents afférents.</p> <p>Il propose un ensemble d'actions préventives et correctives pour garantir la sécurité au travail des collaborateurs.</p> <p>Prises dans le cadre des orientations politiques de l'entreprises, ces propositions sont conformes avec le cadre réglementaire.</p> <p>Le coordonnateur en prévention des risques mobilise les moyens techniques et humains mis à la disposition de son service pour rendre effectives ses propositions.</p> <p>Le coordonnateur en prévention des risque fait vivre dans l'entreprise une</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Détecter les menaces et évaluer leur gravité, ➤ Etablir un diagnostic, ➤ Assurer la veille réglementaire et/ou normative ➤ Concevoir des plans de prévention, ➤ Préparer et animer une réunion de sécurité, ➤ Préparer les visites d'organismes chargés de la santé et sécurité au travail (inspection du travail, CARSAT), ➤ Organiser un service, ➤ Communiquer à l'interne et à l'externe 	<p>Rédaction et présentation collaborative d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) pour un établissement réel, public ou privé.</p> <p>Temps imparti pour la réalisation du DUER : 70 heures</p> <p>Durée de la présentation orale : 30 minutes</p>	<p>Dans la production (orale et écrite) du candidat, on s'assure</p> <ul style="list-style-type: none"> • des compétences du candidat pour identifier, coter, les différents risques présents dans l'entreprise ou le service, • de sa capacité à structurer ses observations dans un document unique d'évaluation des risques, • de la pertinence des propositions de prévention et de correction, permettant de réduire les risques identifiés, • de la compétence à présenter à l'oral ses conclusions, dans une communication adaptée au public (non expert), • de la prise en compte de l'environnement de travail (type d'entreprise, activité, aspects financiers, collaboration avec les autres services de l'entreprise, collaboration avec les autres services ou organismes chargés de la sécurité,...) • de la capacité du candidat à

<p>culture collective de la sécurité au travail, notamment par la formation.</p>			<p>produire un document de qualité professionnelle, outil d'aide à la décision pour le chef d'établissement.</p>
		<p>QCM de 40 questions portant sur</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'évaluation des risques • la réglementation, • l'arbre des causes, • les obligations de l'employeur • les plans de secours <p>Durée de l'épreuve : 1'30 par question</p>	<p>On vérifie que le candidat mobilise sans support des connaissances sur la prévention des risques liés à la sécurité au travail.</p> <p>Le cadre attendu est celui de la classification des risques par l'INRS.</p> <p>On vérifie les connaissances réglementaires du candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • article 4121-1 à -5 du code travail, • article 4411 du code du travail, • article 461-1 à -8 du code de la sécurité sociale, •

Référentiel d'activités <i>décrit les situations de travail et les activités exercées</i>	Référentiel de compétences <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activité</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p><u>Prévention des risques liés à l'environnement</u></p> <p>Dans l'entreprise ou le service, le coordonnateur en prévention des risques, sous la responsabilité du chef d'établissement, propose un ensemble d'organisations, de procédures, de moyens, contribuant à la protection de l'environnement dans l'activité de la structure.</p> <p>Prises dans le cadre des orientations politiques de l'entreprises, ces propositions sont conformes avec le cadre réglementaire et/ou normatif.</p> <p>Le coordonnateur en prévention des risques mobilise les moyens techniques et humains mis à la disposition de son service pour rendre effectives ses propositions.</p> <p>Le coordonnateur en prévention des risques fait vivre dans l'entreprise une culture collective de la protection de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Détecter les menaces et évaluer leur gravité, ➤ Etablir un diagnostic, ➤ Assurer la veille réglementaire et/ou normative, ➤ Concevoir des plans de prévention, ➤ Préparer et animer une réunion de sécurité, ➤ Organiser un service, ➤ Communiquer à l'interne et à l'externe 	<p>Partie orale : travail de recherche et exposé oral sur un thème relatif aux risques environnementaux</p> <p>Partie écrite : mise en situation concrète sur une problématique liée à l'environnement. Le candidat doit résoudre un problème à la fois technique, réglementaire, organisationnel en prenant en compte l'impact sur la structure (financièrement, humainement et du point de vue des acteurs externes tels que les clients, fournisseurs et organismes de contrôle). Cette mise en situation peut être aussi accompagnée de questions sur des points précis de la législation.</p> <p>Travail de recherche sur 8 semaines maximum</p> <p>Présentation orale : durée 1h</p> <p>Partie écrite : durée 1h30</p>	<p>Dans la production (orale et écrite) du candidat, on s'assure</p> <ul style="list-style-type: none"> • des compétences du candidat pour identifier les différents risques liés à la protection de l'environnement dans l'activité et l'organisation de l'entreprise, • de sa connaissance des différentes réglementations auxquelles il peut se référer sur la protection de l'environnement, • de sa capacité à trouver les ressources et à collecter l'information, • de la pertinence des solutions techniques, organisationnelles, proposées pour réduire les risques identifiés, • de la compétence à présenter à l'oral ses conclusions, dans une communication adaptée au public (non expert), • de la prise en compte de l'environnement de travail (type d'entreprise, activité, aspects financiers, collaboration avec les autres services de l'entreprise,

			<p>collaboration avec les autres services ou organismes chargés de la sécurité,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> de la capacité du candidat à produire un document de qualité professionnelle, outil d'aide à la décision pour le chef d'établissement.
		<p>QCM de 40 questions portant sur</p> <ul style="list-style-type: none"> la réglementation les acteurs de la protection de l'environnement les différents risques environnementaux la gestion des déchets, le développement durable. <p>Durée de l'épreuve : 1'30 par question</p>	<p>On vérifie que le candidat mobilise sans support des connaissances liées à l'environnement, notamment des connaissances réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Articles 4412-94 à 4412-148 du Code du travail Articles L4111-6 du Code du travail ICPE rubrique 2718 Les normes ISO 14001 et 26000...

Référentiel d'activités <i>décrit les situations de travail et les activités exercées</i>	Référentiel de compétences <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activité</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Pilotage d'un service de sécurité</p> <p>Dans l'entreprise ou le service, le coordonnateur en prévention des risques est un cadre intermédiaire, en charge de la problématique complexe et évolutive du risque en entreprise.</p> <p>Spécialiste des principales problématiques présentes en entreprise (risque incendie, sûreté, sécurité au travail, risque environnemental), c'est un professionnel à même de s'informer en continu, de rechercher l'information, de se documenter, de synthétiser.</p> <p>Il problématise les situations auxquelles la structure est exposée sur la base de ses informations.</p> <p>En appui au chef d'établissement, il propose des politiques structurées répondant aux problématiques formulées : actions de prévention, de correction, de formation, élaboration de plans stratégiques, etc...</p> <p>A cette fin, il mobilise des moyens humains, techniques, financiers mis à la disposition de son service. L'ensemble de son travail est élaboré dans une dimension partenariale (interne et externe).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser et gérer un service de sécurité, ➤ Encadrer et coordonner une équipe, ➤ Faire des choix techniques cohérents sur une pluralité de problématiques liées à la sécurité, ➤ Préparer, animer et piloter une réunion de sécurité, ➤ Communiquer à l'interne et à l'externe, y compris en langue anglaise dans les situations liées à la sécurité, ➤ Produire des supports de communication professionnelle : présentation projetée, note de service, compte rendu, ➤ Etablir et maintenir les relations avec les services de sécurité publique (Police, Gendarmerie, Sapeurs Pompiers) et les services de santé et sécurité au travail. 	<p>Présentation et soutenance d'un Dossier Professionnel sur une expérience du candidat en milieu professionnel dans l'encadrement d'activités liées à la sécurité.</p> <p>Le dossier comporte</p> <ul style="list-style-type: none"> • un descriptif et une présentation de l'entreprise support et de la fonction occupée par le candidat (5 à 10 pages) : • la présentation d'une situation professionnelle (20 pages minimum) : • l'exposé d'une problématique liée à la sécurité dans l'entreprise, • la présentation d'une analyse, • la présentation des actions proposées et menées (prévention, actions correctives, ...) • la justification et évaluation de la solution (technique, économique, ...) mise en oeuvre par le candidat. • une attestation de conformité du contenu par l'entreprise d'accueil • un résumé du dossier en anglais (2 pages) <p>L'épreuve orale consiste à soutenir le dossier devant les membres du jury au cours d'une épreuve de 50 minutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'entreprise (5 	<p>Dans la production (orale et écrite) du candidat, on s'assure</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la compétence du candidat pour analyser et problématiser une situation complexe en entreprise • de sa capacité à mobiliser des connaissances et des ressources professionnelles dans les différents domaines de la sécurité, • de sa capacité à mobiliser ou prendre en compte les partenaires internes et externes (notamment services de sécurité publique) dans l'action proposée, • à identifier les contraintes et opportunités de son service dans la résolution des problématiques identifiées (RH, finances, environnement de travail, ...) • de la capacité à produire des documents écrits (rapport et diaporama) de qualité professionnelle : présentation, qualité d'expression, richesse de l'analyse, richesse et variété des sources,

<p>Il est en capacité d'évaluer son action, de la faire évoluer, de rendre compte.</p>		<p>minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des activités (15 minutes) • Entretien avec le jury (30 minutes) <p>Un support de présentation projeté de (diaporama) est exigé pour l'exposé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • d'un niveau de maîtrise de l'anglais permettant l'autonomie face à des supports professionnels (notices,) • de la compétence à présenter à l'oral ses conclusions dans une communication adaptée au public, de l'autonomie dans la prise de parole, de la capacité à interagir avec le jury,
--	--	---	--